

Le cinq mai deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la convivialité sous la présidence de Monsieur Michel BACHMANN, Maire.

Sont présents :

Michel BACHMANN, Marie LEAL, Emmanuel TONDU, Catherine BRAQUET-CAUCHOIS, Alain DUPERRON, Christina HOUSSIN, Brigitte BONJOUR, Emmanuel KALAYAN, Jamel TANFOUS, Vincent FOLLIARD, Bertrand DESSAULX, Virginie ANDIAS, Adeline PENSEDENT, Tiphonie DEHEDIN, Célia SAMPEDRANO, Stanislas GAJEWSKI, Jérôme ROCHER et Florence BAILLY

Ont remis pouvoir :

Ali BOUTALEB à Alain DUPERRON
Nathalie TSCHAEN à Marie LEAL
Julien GIRAUD à Bertrand DESSAULX

Absents : Jacques FERRENBACH et Coralie MAGNAN

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

1/ Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission
Délibération n°23/05-2021

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de Madame BAILLY Florence.

PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal.

2/ Renouvellement des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
Délibération n°24/05-2021

Après avoir entendu l'exposé de Madame Leal, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 21
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Bulletins blancs à déduire : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 21

Ont obtenu (indiquer les listes et le nom des candidats)

LISTE 1	LISTE 2
<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Ali BOUTALEB• Madame Marie LEAL• Madame Brigitte BONJOUR• Monsieur Emmanuel KALAYAN• Monsieur Jamel TANFOUS• Madame Nathalie TSCHAEN	<ul style="list-style-type: none">• Monsieur Stanislas GAJEWSKI• Monsieur Jérôme ROCHER• Madame Florence BAILLY
18 voix	3 voix

Sont élus en plus de Monsieur Michel BACHMANN, Maire, membre de droit :

Monsieur Ali BOUTALEB
Madame Marie LEAL
Madame Brigitte BONJOUR
Monsieur Emmanuel KALAYAN
Monsieur Jamel TANFOUS
Monsieur Stanislas GAJEWSKI

Représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

3/ Demande de subvention auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France (DRIEAT) pour la plantation de 5 000 arbustes en 2022
Délibération n°25/05-2021

Entendu l'exposé de Monsieur Tondu ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet environnemental suivant pour 2022 :

- ✓ Bornage de 8 chemins (7310 ml)
- ✓ Plantation de 5000 arbustes de haies champêtres sur 7000 mètres de chemins
- ✓ Plantations effectuées dans le cadre d'un chantier d'insertion d'une durée de 16 semaines
- ✓ Concertation avec les agriculteurs
- ✓ Education à l'environnement en impliquant notamment les écoliers et les jeunes dans le projet des plantations

SOLLICITE auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports une subvention de 80% de la dépense subventionnable.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022.

4/ Fonds de Solidarité Logement (FSL)
Délibération n°26/05-2021

Entendu l'exposé de Madame Braquet-Cauchois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les termes de la convention de participation de la Commune au financement du Fonds de Solidarité Logement départemental à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour l'année 2021.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

APPROUVE la participation communale de 1 035 € au titre de l'année 2021.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6281 (concours divers – cotisations).

5/ Acquisition et classement dans le domaine public de parcelles sises rue Saint-Barthélemy

Délibération n°27/05-2021

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'acquérir les parcelles sises rue Saint-Barthélemy répertoriées dans le tableau ci-annexé, d'une superficie totale de 501 m² au prix de 5 € le m².

DÉCIDE de prononcer le classement dans la voirie communale des parcelles susvisées et répertoriées dans le tableau ci-annexé.

PRÉCISE que les frais de notaire sont à la charge intégrale de la Commune.

DIT que la somme correspondant à l'acquisition des parcelles et des frais de notaire est inscrite au budget 2021.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ces acquisitions.

6/ Avis sur la demande présentée par la société Routière de l'Est Parisien (REP – VÉOLIA) pour la poursuite et la modification des conditions d'exploitation de l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) et de l'ISDI (installation de stockage de déchets inertes) situées route de Saint-Souplets sur les territoires des communes de Monthyon et de Saint-Souplets

Délibération n°28/05-2021

Entendu l'exposé de Monsieur Tondu,

Madame Virginie ANDIAS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

EMET un avis défavorable à la demande présentée par la société Routière de l'Est Parisien (REP-VÉOLIA) pour la poursuite et la modification des conditions d'exploitation de l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) et de l'ISDI (installation de stockage de déchets inertes) situées route de Saint-Souplets sur les territoires de Monthyon et de Saint-Souplets.

7/ Communication des décisions du Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire communique au Conseil Municipal les décisions prises en application de la délégation votée par délibération du 25 mai 2020 :

Décision n°09/2021 confiant à la société SOCOTEC sise 9 rue Courtalin à Magny-le Hongre – 77703 Marne la Vallée Cedex, le contrôle technique relatif aux travaux de rénovation de la Mairie.

Montant de l'offre commerciale : 5 700 € HT soit 6 840 € TTC

Décision n°10/2021 pour le lancement d'une procédure de référé constat afin d'obtenir la désignation d'un expert pour faire constater, dans les meilleurs délais, l'activité de garage exercée sur le terrain sis 46 Grande Rue et si elle est conforme ou non à la vocation de la zone UA du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

La mise en œuvre de cette procédure de constat est confiée à Maître Henri Gerphagnon, avocat inscrit au barreau de Meaux, domicilié 40 rue Gambetta à Meaux (77100).

Décision n°11/2021 confiant la restauration des 2 vitraux situés dans le prolongement de la nef, après les chapelles, au début du Chœur de l'église Saint-Saturnin, à la SARL « LES VITRAUX DE L'ARBALETE » domiciliée 9 rue du Vieux château – 77230 MONTGÉ-EN-GOËLE, pour un montant de 6 392 € HT soit 7 670 € TTC.

Décision n°12/2021 portant passation d'un contrat avec la société LOGITUD solutions dont le siège social est situé ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schoelcher à Mulhouse (68200), pour la maintenance du terminal de verbalisation électronique et du logiciel associé suivant : *MUNICIPOL GVe : Géo Verbalisation électronique « solution GVE »*.

Le montant de la redevance s'élève à 310,82 € HT / an.

Le marché prend effet à compter du 19 mai 2021 pour une durée de 1 an renouvelable deux fois maximum par tacite reconduction.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h25.

Le Maire,
Michel BACHMANN

En application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent compte rendu a été affiché le 07 mai 2021.